

Après le mémoire de la FTQ

Que sera la caisse de retraite provinciale ?

QUEBEC — Il semble que le projet de caisse de retraite que le gouvernement provincial soumettra au cours de la présente session, correspondra, dans son inspiration, aux recommandations formulées par la Fédération des travailleurs du Québec dans son récent mémoire au ministre du Travail, M. Carrier Fortin. Le premier ministre Lesage a, en effet, déclaré en Chambre qu'il s'agit avant tout d'une mesure sociale, qu'il ne s'agira donc pas d'un régime d'accumulation intégrale, ce qui est conforme aux vues exprimées par la FTQ.

L'exécutif de notre centrale, présidé par le confrère Roger Provost et accompagné du professeur Nicolas Zay, de l'université de Montréal, a présenté un mémoire prévoyant des pensions transférables relativement élevées qui ne seraient possibles qu'en vertu d'un système de financement mixte, comportant à la fois la répartition ("pay as you go") et la capitalisation. Cette tentative de concilier l'aspect sécurité sociale de la caisse avec les préoccupations économiques d'accumulation de capitaux à des fins d'investissement, a donné lieu à de malencontreuses interprétations.

Des pensions convenables, d'abord

C'est pourquoi, dans une mise au point qui n'a pas reçu la diffusion attendue, le président Provost a déploré le fait que notre mémoire a pu donner l'impression que les travailleurs du Québec ne se préoccupaient pas assez du rôle joué par la caisse dans l'expansion et la libération économiques du Québec. D'après lui, cependant, on devrait trouver tout à fait normal que le syndicalisme, dont la mission première est de protéger les travailleurs, les salariés et les économiquement faibles, soit davantage préoccupé par l'aspect sécurité sociale d'un régime de sécurité de la vieillesse, que par la question des investissements.

Ceci dit, de poursuivre le président de la FTQ, je désire rappeler deux points importants de notre mémoire. D'abord, nous prévoyons un régime mixte de répartition et de capitalisation; il est évident que, dans la mesure où il y aura création de capitaux, ceux-ci devraient servir à la réalisation d'une politique d'investissements visant à nous rendre maîtres chez nous. En outre, la FTQ assigne à la caisse d'Etat l'obligation de concurrencer l'entreprise privée dans le domaine des régimes facultatifs supplémentaires, qui constituent en réalité la principale source de capitaux de placement.

La création de capitaux, ensuite

En somme, selon notre président, ce que les travailleurs du Québec désirent, c'est qu'une fois assuré à l'ensemble des retraités un niveau de vie décent, ce qui constitue certainement une préoccupation légitime pour une organi-

sation syndicale, l'Etat s'emploie à canaliser au maximum l'épargne volontaire des salariés.

Enfin, concluait le confrère Provost, nous désirons rappeler que notre centrale s'est déjà prononcée en faveur de l'étatisation des compagnies privées d'assurances, ce qui devrait procurer à l'Etat provincial tous les capitaux nécessaires à la planification et à la libération économique du peuple québécois.

Une fédération pas comme les autres

Dans la même déclaration à la presse, le président de la FTQ avait confirmé l'existence d'un accord entre notre centrale et le Congrès du travail du Canada sur notre position autonomiste au sujet de la caisse de retraite. Il venait en effet de recevoir une lettre du président Claude Jodoin reconnaissant le fait que les travailleurs du Québec réclament la création d'une caisse provinciale, alors que ceux des autres provinces sont invités par le CTC à faire campagne en faveur de la caisse fédérale.

Comme le confrère Jodoin exprimait l'espoir qu'une entente permettra de rendre quand même les pensions transférables d'une province à l'autre, le président Provost a rappelé que notre mémoire recommandait précisément au gouvernement du Québec de négocier à ce sujet des accords de réciprocité avec les autres provinces ou avec le gouvernement fédéral. Mais, il formulait également le vœu que le CTC et les autres fédérations provinciales de travailleurs s'emploieraient aussi à obtenir de leurs gouvernements respectifs qu'ils entament avec notre province des pourparlers sur le problème de la transférabilité.

L'autonomie provinciale sans douleur

"Il est évident, de déclarer le président de la FTQ, que nous n'entendons pas que les travailleurs fassent les frais du respect des droits provinciaux; mais, nous pensons qu'avec un minimum de bonne volonté de part et d'autre, il est presque toujours possible de concilier les aspirations nationales avec les impératifs économiques et sociaux."



49e année — No 1

JANVIER 1964

MONTREAL

pensions ★ pensions ★ pensions ★ pensions ★ pensions

Ce que veut la FTQ

Une caisse publique, universelle et contributive

La FTQ a réclaté, dans son mémoire au ministre du Travail, M. Carrier Fortin, une caisse de retraite conforme aux trois principes posés par le gouvernement Lesage lui-même dans son discours du trône, c'est-à-dire une caisse "publique, universelle et contributive". En d'autres termes, nous voulons une caisse d'Etat, assurant la sécurité de la vieillesse au plus grand nombre de citoyens possible, et financée par les contributions des bénéficiaires et — dans le cas des salariés — des employeurs.

Une contribution 2 et 2 font 4

Dans le cas des salariés, le mémoire prévoit le paiement d'une contribution de 2 pour cent de leur salaire à la caisse, et d'une cotisation égale de leur employeur. Dans le cas des personnes travaillant à leur compte, elles paieraient elles-mêmes le total de 4 pour cent.

Des pensions convenables à la retraite

La FTQ désire avant tout le paiement de pensions convenables, qui assurent un niveau de vie décent aux travailleurs à la retraite. Elle propose que ces pensions soient basées à la fois sur le revenu moyen au cours des 15 meilleures années de travail et sur le nombre d'années de contribution à la caisse. Ainsi la caisse paierait, à compter de 65 ans, des pensions allant de \$20 par mois, pour un revenu annuel de moins de \$500, jusqu'à \$420 pour un revenu de \$10,000, en plus d'une pension uniforme de \$75 par mois payée à tout le monde. Les travailleurs les moins bien rémunérés seraient donc assurés d'une pension mensuelle de \$95.

Retraite possible à partir de 62 ans

L'âge normal de la retraite serait 65 ans, mais un travailleur pourrait se retirer à 62 ans. Cependant, le montant de la pension serait diminué pour ceux qui quittent le travail avant 65 ans, et augmenté pour ceux qui se retirent après cet âge. Mais, il n'y aurait pas d'augmentation de la pension pour ceux qui prendraient leur retraite après 70 ans.

La protection des personnes à charge

La FTQ, dans son mémoire, n'a pas oublié les personnes à charge, qui sont le plus souvent abandonnées à leur sort dans le cas du décès du retraité. Elle prévoit donc le paiement d'allocations au conjoint, aux descendants directs ou enfants adoptifs de moins de 18 ans, ainsi qu'aux ascendants directs de 65 ans et plus qui étaient entretenus par l'assuré. C'est ainsi que le veuf, ou la veuve, aurait droit à 50 pour cent

de la pension, plus 15 pour cent par personne à charge. Les enfants sans parents auraient droit à 30 pour cent jusqu'à l'âge de 18 ans. Ces diverses pensions ne devraient pas dépasser 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La protection du pouvoir d'achat

La FTQ entend protéger la valeur réelle des pensions, c'est-à-dire le pouvoir d'achat des bénéficiaires. Autrement, une inflation légère pourrait réduire les pensions à néant dans 30 ou 40 ans. Nous voulons que le montant des pensions soit ajusté non seulement aux fluctuations des prix à la consommation, mais également à l'indice d'augmentation des salaires dans l'industrie manufacturière. Ainsi, non seulement les retraités seraient-ils assurés d'un revenu stable, mais encore pourraient-ils participer à la croissance économique de leur milieu.

Une régie autonome para-étatique

Le mémoire de la FTQ recommande que l'administration de la caisse soit confiée à un organisme autonome, para-étatique, sous le contrôle du gouvernement provincial. Son conseil d'administration compterait 15 membres, dont cinq y seraient délégués par le mouvement syndical, à titre de représentant de la majorité des assurés. Un tribunal d'arbitrage devrait être créé pour régler équitablement les conflits entre la caisse et les participants.

La transférabilité interprovinciale

Notre centrale syndicale recommande au gouvernement provincial d'entamer sans retard des pourparlers avec les autorités gouvernementales compétentes pour s'assurer la transférabilité, d'une province à l'autre, des droits acquis à une pension. La FTQ veut que la transférabilité intervienne tant entre les régimes publics qu'entre le régime public et les régimes privés d'assurance-vieillesse.

Un régime complet de sécurité

La FTQ préconise un régime complet de sécurité de la vieillesse comportant, outre la caisse de retraite proprement dite, trois autres mécanismes bien intégrés les uns aux autres. Il y aurait d'abord le régime universel de base assurant à tous, à partir de 65 ans, le minimum vital, actuellement fixé à \$75. A la caisse de retraite universelle et obligatoire, viendrait également s'ajouter un régime supplémentaire et facultatif d'assurance-vieillesse, à l'intention de ceux qui ont les moyens de se protéger davantage. Enfin, un régime palliatif d'assistance pour ceux qui n'ont pas accès à l'un ou l'autre des autres mécanismes ou pour lesquels les prestations ne sont pas suffisantes.

164 3-1105 - LIBR-DES
BIBLIOTHEQUE
VILLE DE MONTREAL
1210 E. RUE SHERBRO
MONTREAL 24

Le doyen
des
journaux
syndicaux
canadiens

LE MONDE OUVRIER

Fondé
par
Gustave
Franco,
en 1916

Publié dans le but de promouvoir les réformes législatives nécessaires à la protection de la classe ouvrière du Québec et à l'amélioration de son sort.

Organe officiel de la
FEDERATION DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC

Comité exécutif :

Roger PROVOST, président; Louis LABERGE, Jean GERIN-LAJOIE, vice-présidents; André THIBAudeau, secrétaire; René RONDOU, trésorier.

Directeur : Roger PROVOST; rédacteur : Noël PERUSSE.

Adressez toutes communications à :

1327 est, boul. St-Joseph, Montréal 34 — Tél. LAfontaine 7-1218

Imprimé par l'imprimerie Radio-TV, 8430, rue Casgrain, DU. 7-6218

109

• ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication.

EDITORIAL

Les caisses d'économie

Il se poursuit depuis quelque temps, dans le Québec, une grande campagne contre le crédit qui, sous le couvert d'une lutte aux compagnies de finance, met en cause le principe même de l'achat à tempérament. Cette campagne de propagande donne l'impression qu'acheter à crédit est devenu immoral, que la vertu suprême consiste, pour le travailleur, à vivre selon ses moyens, si modestes soient-ils.

Quand on est né pour un petit pain, n'est-ce pas, on n'a pas le droit d'avoir une automobile, un appareil de télévision, etc. Ça, c'est bon pour les riches.

Le crédit est-il immoral ?

A notre avis, le crédit, c'est un peu comme la question, actuellement débattue dans notre société, de la création d'une loterie provinciale.

Les adversaires du projet auraient peut-être raison de s'y opposer en principe si l'instinct du jeu n'avait pas des racines aussi profondes dans le cœur de l'homme. Où est le travailleur qui n'a jamais joué, le plus souvent illégalement, sur les parties de hockey, sur les chevaux, aux cartes, à la loterie irlandaise ? C'est l'exception.

Alors, c'est du puritanisme et de l'hypocrisie que de s'imaginer que le jeu n'existe pas, ou qu'il va disparaître, tout simplement parce qu'on rejette l'idée d'une loterie publique, laquelle permettrait à un instinct profond de l'homme de s'exprimer légalement, et à la société, d'en tirer profit pour améliorer la sécurité sociale.

De la même façon, les adversaires du crédit auraient raison de le combattre si tout le monde avait les moyens de tout acheter comptant, et si les gens avaient tous, en dépit de la publicité et des pressions sociales de toutes sortes, la force de caractère nécessaire pour vivre constamment selon leurs moyens. Mais, à quelle famille ouvrière va-t-on faire croire qu'elle n'a pas le droit, comme tout le monde, à un appareil de télévision, source de distraction peu coûteuse et d'éducation populaire, tout simplement parce qu'elle n'a pas le "cash" nécessaire ?

Alors, c'est du puritanisme que de refuser tout superflu aux pauvres, que de vouloir empêcher les travailleurs d'hypothéquer raisonnablement leur avenir pour se procurer des choses utiles et durables. C'est de l'hypocrisie que de ne pas reconnaître que le crédit existe depuis toujours et qu'on ne fait qu'encourager l'usure en le condamnant sans discernement.

Ce que les adversaires puritains du crédit oublient trop souvent, c'est que le travailleur de 1964 ne se croit pas né pour un petit pain. Conditionné par la publicité et le train de vie nord-américain, il ne renoncera pas facilement à ce qu'il croit être un besoin parce qu'il se trouve à court d'argent. Il s'adressera plutôt aux "requins de la finance", chez qui il risque de se faire égorgé.

Est-ce à dire que nous sommes fatalistes et que nous sommes résignés à voir nos membres se diriger vers les abattoirs des compagnies de finance ? Non, mais nous pensons qu'il s'agit là d'un problème qui appelle des solutions réalistes. Selon nous, il est irréaliste d'espérer convaincre les gens de cesser d'acheter à crédit. Alors, la seule solution réaliste, c'est de leur procurer des sources de crédit à bon marché.

Ces sources de crédit existent-elles ? Oui, ce sont les caisses d'économie et de crédit, dont de nombreux travailleurs du Québec ont déjà fait l'expérience.

Dans le cadre de ses cours de formation de conseillers en bien-être, la FTQ a entrepris de faire connaître à ses membres les bienfaits de ces caisses coopératives qui permettent d'arracher les gaines-petites aux griffes des usuriers de la finance. Tout en favorisant l'épargne, elles prêtent à ceux qui ont besoin de crédit, à des taux d'intérêt de deux à quatre fois moindres que ceux des compagnies de finance.

Cette formule se répand de plus en plus au sein de notre mouvement. Nous y voyons un complément naturel au syndicalisme. Se contenter de parler contre le crédit, c'est prêcher dans le désert. Fournir aux travailleurs un crédit à bon marché, voilà qui est agir de façon réaliste. C'est notre choix.

Le tour des conseils du travail

A Drummondville: 17 conseillers syndicaux en bien-être

Le président Roger Provost, de la FTQ, était l'orateur invité au banquet de clôture des cours de conseillers en bien-être organisés par le Conseil du travail de Drummondville, en collaboration avec les services sociaux de notre centrale. Des certificats d'étude furent alors remis à 17 syndiqués qui sont maintenant mieux en mesure de conseiller leurs compagnons de travail en matière de législation sociale.

Le confrère Provost a profité de l'occasion pour dénoncer certains maux économiques, dont celui du chômage, qui faisait encore 130,000 victimes, à la mi-décembre, au Québec. Il a également affirmé qu'il faudrait modifier le système de financement des commissions scolaires, car, selon lui, le petit contribuable assume actuellement une part relativement plus forte des frais d'éducation, que certaines industries en mesure de faire davantage.

D'autre part, le confrère Gérard Boisclair a été réélu à la présidence du Conseil du travail de Drummondville, poste qu'il occupe depuis la fondation de l'organisme. L'exécutif du CTD se compose également du vice-président Jean-Paul Latour, de la compagnie Simone Morin, secrétaire-correspondante, d'un secrétaire-trésorier Yvon Ruest, ainsi que des directeurs Rita Maher, Gérard Lemire et Rex Murray.



ENCORE UNE FOIS REELU à la présidence du Conseil du travail de Valleyfield: le confrère Oscar Longtin, qui est aussi vice-président régional de la FTQ.

A Valleyfield: le confrère Longtin est réélu à la présidence

Le confrère Oscar Longtin, vice-président régional de la FTQ, a été réélu à la présidence du Conseil du travail de Valleyfield. Il est entouré, à l'exécutif de l'organisme, des confrères Jean-Guy Saint-Aubin, vice-président, Laurédan Bertrand, secrétaire-correspondant, Rémi Laniel, secrétaire-trésorier, L. Asselin, Léopold Leduc et Adrien Saint-Onge, directeurs.

A Hull: le CTHG est soucieux de sa représentation

Le Conseil du travail de Hull-Gatineau semble fort soucieux de sa représentation auprès d'organismes semi-étatiques chargés du bien-être des travailleurs.

Après avoir entendu le confrère J.-G. Denis faire rapport que le comité des travaux d'hiver était "pacté" par la CSN, le CTHG a décidé d'écrire à tous ses affiliés pour leur demander de désigner des représentants auprès des comités d'emplois d'hiver et d'assurance-chômage.

Le Conseil a également demandé au gérant de la Commission de l'assurance-chômage à Hull, M. Oscar Boucher, de lui faire connaître les noms de tous les arbitres y représentant le mouvement syndical, de même que l'organisation qu'ils représentent et l'endroit où ils travaillent.

Les délégués ont également désigné les confrères L. Levasseur, président, et J.-G. Denis, comme représentants au comité consultatif de placement.

Enfin, le Conseil a perdu les services de la trésorière Rose Fournier, démissionnaire, qui sera remplacée au cours d'une prochaine élection.



ÇA MARCHE, LES COURS DE CONSEILLERS en bien-être de la FTQ! Récomment, avait lieu une autre distribution de certificats d'étude à un groupe de syndiqués de la région de Buckingham-Thurso. On reconnaît, au premier plan, le président du Conseil du travail, le

confrère Paul Diotte, et, à droite de la deuxième rangée, les confrères Julien Major, directeur des services sociaux de la FTQ, et A.-O. Robindaine, représentant du Congrès du travail du Canada.

Le tour des conseils du travail

A Montréal: Ménard succède à Laberge à la présidence

Le Conseil du travail de Montréal a un nouveau président. Il s'agit du confrère Jean-Paul Ménard, ex-vice-président, qui succède au président sortant Louis Laberge, lequel ne sollicitait pas de renouvellement de son mandat. On croit savoir que le confrère Laberge, qui occupait la présidence depuis la fondation du nouveau CTM, entend se consacrer davantage à la FTQ, dont il est l'un des deux vice-présidents, et où il se verrait bientôt confier d'importantes responsabilités.

Les autres membres élus du CTM sont les confrères Armand Jolicoeur, vice-président, Paul Brunet, secrétaire-archiviste, et Guy Dupuis, trésorier.

Le Conseil du travail a reçu les deux candidats du NPD aux élections fédérales partielles du 10 février prochain, dans les circonscriptions montréalaises de Laurier et de Saint-Denis. Pour sa part, le candidat dans Laurier, le confrère Gérard Picard, qui est président du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (CSN), s'est prononcé pour l'utilisation du budget d'Ottawa comme instrument de planification économique et moyen de régler le problème du chômage. La candidate du NPD dans Saint-Denis est la compagne Réjeanne Diné.

Le CTM a demandé à ses affiliés de faire des dons en argent au Collège canadien des travailleurs et de choisir des étudiants en vue des deux prochaines sessions d'étude.

Les délégués ont également demandé au gouvernement fédéral de rescinder



FIDÈLE A SES AMIS, le CTM a encore une fois accueilli le confrère Gérard Picard, candidat NPD dans Laurier, qui est également président du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (CSN). Pour le confrère Picard, le problème no 1: le chômage.



LA JEUNESSE DOMINE AU JEUNE Conseil du travail de Drummondville, comme on peut en juger par cette photo de famille du nouvel exécutif. On aperçoit ici, assis de gauche à droite, les confrères Yvon Ruest, secrétaire-trésorier, J.-P. Latour, vice-président, Gérard Boisclair, président, Maurice Hébert, représen-

tant du CTC, ainsi que la compagne Simone Morin, secrétaire-correspondante. Debout dans le même ordre: le confrère Rex Murray, directeur, la compagne Rita Maher, directrice, les confrères Gérard Lemire, directeur, et Jean-Paul Roy, sergent d'armes.



LE NOUVEAU PRÉSIDENT DU CTM, le confrère Jean-Paul Ménard, qui succède au confrère Louis Laberge. Le confrère Ménard était déjà vice-président de l'organisme. Il est également président du Conseil des métiers de la construction.

l'entente canado-américaine de 1957 prévoyant l'entreposage d'ogives nucléaires en territoire canadien.

Le Conseil du travail de Montréal s'est récemment penché sur le problème des assurances, mais il a vite relevé la tête pour réclamer les réformes qui s'imposent.

Le CTM a d'abord demandé l'intervention immédiate du gouvernement provincial en raison des hausses prévues dans le secteur de l'assurance-automobile. Alors que les majorations moyennes seront de l'ordre de 17%, on prévoit qu'elles pourront

atteindre les 30% dans la région métropolitaine. Le Conseil demande donc à la FTQ de faire campagne, en 1964, pour obtenir des autorités provinciales l'instauration d'une régie publique d'assurance-automobile.

Dans le domaine de l'assurance-vol, le CTM déplore le nombre croissant des quartiers de Montréal que les compagnies considèrent comme non assurables, ainsi que les hausses de tarifs de 10 à 34% qui seront bientôt imposées. Les délégués ont réclamé une meilleure surveillance policière des secteurs considérés comme non assurables, et un contrôle efficace des armes à feu.

A Sorel: Ringuette est réélu à la présidence

Le confrère Jean-Marc Ringuette a été réélu à la présidence du Conseil du travail de Sorel. Les autres membres de l'exécutif sont les compagnes et confrères Germain Aussant, vice-président, Lise Gadoury, secrétaire-correspondante, L.-P. Deguise, secrétaire-trésorier, Collette Latour, Louis Groleau et Rousset Gendron, directeurs.

Outre Sorel même, Tracy, Berthierville et Saint-Ignace de Loyola ont des représentants à l'exécutif du CTS.

C'est le mois prochain que sera fondée, au sein du Conseil du travail de Sorel, une caisse d'économie et de cré-

dit. Le confrère Robert Soupras, représentant de la Fédération québécoise des caisses, assistera à la cérémonie.

D'autre part, le CTS a accueilli un nouvel affilié, le syndicat des Métallurgistes-unis d'Amérique à la British Titan. Et le président Jean-Marc Ringuette a été désigné comme arbitre syndical auprès de la Commission d'assurance-chômage de Sorel.

Pour le Conseil, un congrès est à peine fini qu'un autre se prépare. Les compagnes Lise Gadoury et Collette Latour venaient de faire adopter leur rapport sur celui de la FTQ quand le représentant du Congrès du travail du Canada, le confrère Maurice Hébert, rappela aux délégués la nécessité de se préparer en vue du congrès du CTC, en avril, à Montréal.

A Trois-Rivières: appui à la piscine intérieure

Le Conseil du travail de Trois-Rivières a résolu d'appuyer fermement la campagne de publicité actuellement menée par la Commission de la piscine intérieure et de féliciter les promoteurs du projet de leurs travaux antérieurs.

D'autre part, le président J.-A. Bergeron a présenté aux délégués un rapport complet sur la dernière conférence de l'étiquette syndicale, à Grand-Mère, le 14 décembre.

A Baie-Comeau: le CTC fait l'éloge de la FTQ

C'est un représentant du CTC, le confrère Alfred Robindaine, qui a récemment fait l'éloge de la FTQ, au Conseil du travail de Baie-Comeau, et incité tous les syndicats de la région à s'y affilier. "Aucun corps syndical, a-t-il dit, ne donne autant que la FTQ, compte tenu du per capita."

Peu auparavant, le confrère J.-E. Michaud, secrétaire correspondant, avait soumis son rapport à titre de délégué du CTBC au récent congrès de la Fédération. Le document est d'ailleurs conservé aux archives.

D'autre part, le Conseil a décidé d'écrire à tous ses affiliés pour leur demander d'abonner leurs membres, et surtout leur exécutif, au Monde ouvrier.

Sur le plan régional, le CTBC a résolu de préparer un mémoire à l'intention du conseil municipal de Baie-Comeau. Cette décision faisait suite au rapport complet du Comité municipal et scolaire de Baie-Comeau-Haute-Rive sur l'activité du conseil municipal de Baie-Comeau.

Enfin, le confrère Yvan Desrosiers a été nommé à la vice-présidence du Conseil, où il y avait une vacance depuis quelque temps. Et les confrères J.-C. Amiot, président, Desrosiers, vice-président, et L. Amiot ont été élus membres du Comité d'éducation.

A Shawinigan-Grand-Mère: un nouveau président

Le Conseil du travail de Shawinigan-Grand-Mère s'est choisi un nouveau président, en remplacement du confrère Marcel Boisvert. Il s'agit du confrère Raoul Branchaud, de Grand-Mère, qui sera assisté des vice-présidents Roland Wellman, de Shawinigan-sud, et René Hogue, de Grand-Mère.

Les autres membres de l'exécutif sont les confrères J.-Lucien Bouffard, secrétaire-correspondant, Robert Lévesque, secrétaire-trésorier, André Grondines, Hervé Laforme, Maurice Plourde et Adrien Plourde, tous quatre directeurs.

A Saint-Jean: une enquête sur le transport en commun

Deux syndicalistes — les confrères Marcel Leblanc, secrétaire du Conseil du travail, et Gérard Docquier, des Métallurgistes-unis d'Amérique — ont commencé à siéger, à titre de directeurs, à la nouvelle commission d'étude sur le transport en commun de Saint-Jean et Iberville.

d'or — La parole est d'argent — Le silence est d'or — La parole



Le confrère Jean GERIN-LAJOIE, superviseur régional des Métallurgistes-unis d'Amérique.

Le nouveau (?) code du travail

Le confrère Jean Gerin-Lajoie, superviseur régional des Métallurgistes-unis d'Amérique, a déclaré, à Québec, que le projet partiel de code du travail soumis à l'Assemblée législative, se présentait comme si rien n'avait été dit ou fait, l'année dernière, au Comité des relations industrielles, à l'occasion du bill 54.

Dans une interview exclusive à *La Presse*, il a dit: "Le bill revient et demeure inchangé, sauf pour certains détails sans importance et sauf pour les sections qui sont référées au Comité de la fonction publique."

Il s'est toutefois dit satisfait de constater que la clause sur la sécurité syndicale est demeurée inchangée.

Plus tôt, le confrère Gerin-Lajoie avait qualifié d'"incompréhensible et même inquiétante" la nomination de M. J.-L.-C. Pilon au service de conciliation du ministère du Travail. Il a rappelé le passé antisindical du fonctionnaire alors qu'il était gérant des relations industrielles de la compagnie Ingersoll Rand, à Sherbrooke.

Rappelant que les négociations en cours à la compagnie Atlas Steel, sont les premières portant sur les salaires dans une aciérie du Québec, le confrère Gerin-Lajoie a laissé entendre qu'elles étaient menées en prévision de la création du complexe sidérurgique québécois. "Les Métallos d'Atlas Steel, dit-il, ont conscience de leurs responsabilités devant ce problème nouveau. Ils en sont d'autant plus conscients que, comme toute la population de la province, ils attendent de connaître les plans du gouvernement du Québec."

Eventualité de la sécession du Québec

Le confrère Robert Bouchard, des Métallurgistes-unis d'Amérique, a évoqué, devant le Conseil du travail de Toronto, l'éventualité de la sécession du Québec. Selon le compte-rendu de la Presse canadienne, la prédominance de l'élément canadien-anglais au Parlement fédéral aura pour effet d'entraîner la sécession du Canada français de la Confédération.

"Accordez au Québec toutes les prérogatives qu'il revendique à juste titre, a-t-il dit, et nous du Québec serons disposés à négocier. Notre conception du Canada en est une d'une fédération de deux nations; nous ne croyons pas que l'unité puisse être établie en considérant la Canada comme une entité."



Le confrère Robert BOUCHARD, représentant des Métallurgistes-unis d'Amérique.

Le confrère Bouchard a souligné que certains éléments du mouvement séparatiste étaient réactionnaires. Un ardent séparatiste l'aurait même menacé de mettre les syndicats hors-la-loi et de le faire mettre à mort lui-même le jour où son mouvement accéderait au pouvoir.

Le confrère Bouchard a souligné que certains éléments du mouvement séparatiste étaient réactionnaires. Un ardent séparatiste l'aurait même menacé de mettre les syndicats hors-la-loi et de le faire mettre à mort lui-même le jour où son mouvement accéderait au pouvoir.



Le confrère Armand JOLICOEUR, représentant du Syndicat international des préposés à l'entretien des édifices publics.

Pas de connivence avec les Soeurs

Le confrère Armand Jolicoeur, représentant du Syndicat international des préposés à l'entretien des édifices publics, a nié que son organisation ait été de connivence avec les Soeurs de la Providence pour s'assurer la représentation des employés de la maison-mère, à Cartierville. L'accusation avait été portée par un porte-parole de la CSN.

"Si nous avons nos 'entrées', d'expliquer le confrère Jolicoeur, cela ne veut pas dire que nous sommes de connivence avec les religieuses. Que la CSN se souvienne de ses débuts, elle n'aura plus envie de parler de connivence."

La non-discrimination à l'emploi

Le confrère Gérard Rancourt, secrétaire administratif du Conseil du travail de Montréal, a été invité à commenter, à l'émission "Aujourd'hui", de Radio-Canada, le projet de loi provincial interdisant la discrimination raciale et religieuse au travail.

Le confrère Rancourt a d'abord ridiculisé les prétentions du premier ministre Lesage selon lequel une telle loi ferait du Québec l'un des Etats les plus avancés en ce domaine. Il lui a rappelé qu'il existe de telles lois à l'échelon fédéral et dans une demi-douzaine d'autres provinces canadiennes.

Le représentant du CTM a invité le gouvernement Lesage à s'inspirer de la loi ontarienne dans la rédaction de son propre projet de loi.

Ce qu'ils ont dit



Le confrère Fernand DAOUST, représentant du Syndicat international des travailleurs des industries pétrolière, chimique et atomique.

La grève de la compagnie Irving Oil

Le confrère Fernand Daoust, du Syndicat international des travailleurs des industries pétrolière, chimique et atomique, a été amené à prendre maintes positions publiques au cours de la grève mouvementée qui se poursuit à la compagnie Irving Oil, dans le Québec, après avoir éclaté au Nouveau-Brunswick.

Récemment, le confrère Daoust a dénoncé l'entente conclue entre la filiale Domestic Petroleum et un groupe de ses employés. Il a déclaré qu'il s'agissait là du "chapitre le

plus abject dans le domaine des relations ouvrières-patronales".

A un moment donné, le représentant international a accusé le Service national de placement de s'immiscer dans le conflit en fournissant de la main-d'oeuvre à la Irving Oil. Il a toutefois précisé que c'est la loi qui est mal faite et qui crée des briseurs de grève.

Tout au long du différend, le confrère Daoust a nié toute participation de son syndicat aux actes de violence qui ont ponctué la grève.

au cours du mois

Les syndicats et les séparatistes

Le confrère Fernand Boudreau, du Syndicat international des préposés à l'entretien des édifices publics, s'est livré à une interprétation de l'attitude syndicale à l'endroit du séparatisme dans une interview accordée à Mme Lyliane Gagnon, du journal *L'Indépendance*:

"Pourquoi les dirigeants syndicaux s'opposent-ils à l'indépendance du Québec?"

"Ces gens-là sont déjà en place. Ils ne prendront jamais de risques. Il faut que le mouvement parte 'd'en bas'. D'ailleurs, les syndicats se sont-ils eux-mêmes trouvés? Je ne crois pas. Tant que le Québec sera à la merci d'Ottawa et de Washington, les syndicats, qui sont pour la plupart des filiales de grandes centrales américaines, n'agiront pas en fonction des intérêts des travailleurs québécois, mais en fonction des intérêts de la 'maison-mère'... qui est canadienne-anglaise ou américaine!"

"Mais j'ai confiance: l'ouvrier québécois se rendra bientôt compte qu'il est colonisé, et que toutes les grandes décisions qui régissent l'avenir du Québec, il n'y prend jamais part."

Le viol de deux encycliques

Le confrère Pierre Valois, représentant du Syndicat canadien de la fonction publique, a accusé les autorités de l'Hôpital de la Miséricorde, de Haileybury, en Ontario, d'avoir violé l'esprit de deux encycliques en congédiant quatre employés pour activité syndicale. Il s'agit d'encycliques de Léon XIII et de Jean XXIII affirmant le droit pour les ouvriers de se grouper pour défendre leurs intérêts.



Le confrère Gérard RANCOURT, secrétaire administratif du Conseil du travail de Montréal.

Si la radio existe toujours pour vous, il y a

"CAPITAL et TRAVAIL"

Comme le soulignait le président de la FTQ dans son message de Noël, "nous vivons présentement dans le Québec une période passionnante où tout, après des années d'inertie, semble devenu possible. Chaque groupe évidemment, veut profiter de ce déblocage, de cette accélération de l'histoire, pour orienter le cours des événements dans le sens de ses réoccupations idéologiques et de ses intérêts."

En effet, la roue tourne de plus en plus vite; l'accélération de la marche de l'histoire et les événements qui se multiplient exigent de notre part une attention de plus en plus constante. Sommes-nous conscients du rôle que nous pouvons jouer dans l'orientation de ces événements? Savons-nous à quel point le sort d'un projet, d'une initiative de notre municipalité, du gouvernement provincial ou du gouvernement fédéral dépend de chacun d'entre nous? Ces projets et ces initiatives sont présentés, acceptés ou refusés par ceux que nous avons élus et notre avenir dépend de ceux que nous choisissons pour nous représenter aux postes de commande. Comme l'exprimait récemment l'économiste français Alfred Sauvy, "bien informés, les hommes seront des citoyens; mal informés, ils seront des sujets".

Match nul :
capital 2, travail 2

C'est pourquoi il importe d'être renseigné, non seulement sur les personnes, mais aussi sur le fonctionnement, les problèmes, les préoccupations et les intérêts du milieu auquel nous appartenons et de celui des autres groupes qui forment notre société. C'est précisément la fin que poursuit l'émission radiophonique *Capital et travail*, présentée au réseau français de Radio-Canada, les lundis, mardis, mercredis et vendredis à 7 h. 15 du soir.

Les deux animateurs de la série, Jean-V. Dufresne, journaliste à *La Presse*, et Maurice Chartrand, directeur adjoint de la Chambre de commerce de Montréal, analysent à tour de rôle les événements de la vie ouvrière et ceux de la vie économique. Il s'agit avant tout de renseigner l'au-

ditteur sur l'aspect du problème qui le touche de plus près.

Les deux côtés de la médaille

Par exemple, le développement d'une industrie basée sur l'automatisation peut être une bonne nouvelle du point de vue de la production, mais elle amènera fatalement une augmentation du chômage. La décision que vient de prendre le gouvernement fédéral de prolonger au 31 mars le programme d'aide aux travailleurs âgés ne ré-

Une émission humoristique

CAPITAL et TRAVAIL a beau être une émission très sérieuse, dans la plus pure tradition de Radio-Canada, l'humour ne s'en trouve pas pour autant totalement exclus, même s'il n'est pas toujours voulu.

Récemment, à l'occasion du mémoire de la FTQ sur la caisse universelle de retraite, on avait invité, pour commenter ce document, M. Jean-Paul Gagnon, de l'Université de Montréal, qui fut présenté comme étant un expert en la matière parce qu'ayant participé à la rédaction du mémoire consacré par la CSN à cette même question.

L'interview donna donc lieu à une critique comparée des deux mémoires syndicaux qui faisait nettement ressortir, contre toute attente, la supériorité (?) de celui de la CSN. Sans renier tout à fait son enfant, M. Gagnon trouva néanmoins le moyen, dans les dernières secondes, d'avouer qu'il avait oublié les dépendants des retraités.

LA REDACTION

gle pas pour autant le sort de ceux dont le seul tort est d'avoir 45 ans.

"Nous cherchons autant à expliquer qu'à informer, nous dit le réalisateur de l'émission, Gilles Archambault. S'il s'agit d'une grève ou d'un sujet qui prête à controverse, les auditeurs entendent toujours le point de vue des deux parties en cause. Le contenu d'une émission n'est pas nécessairement pris dans



RADIO-CANADA NE VEUT PAS nous dire combien elle a d'auditeurs, à la radio, à 7 h. 15 du soir, mais il reste qu'on peut y apprendre un tas de choses sur le mouvement syndical et le monde des affaires si l'on se trouve en automobile ou si l'on ferme la télévision pour manger à cette heure-là. On aperçoit ici, préparant en équipe une émission "capital" de la

série *CAPITAL et TRAVAIL*, le réalisateur Gilles Archambault, debout, en compagnie d'un des deux animateurs, M. Maurice Chartrand, à gauche, qui est directeur adjoint de la Chambre de commerce de Montréal, et de son invité du jour, M. Henri Mhun, économiste-conseil.

les nouvelles qui font la manchette; la publication d'un rapport, par exemple, l'initiative d'un syndicat ou la déclaration d'un ministre sont parfois autant de faits significatifs sur lesquels il est intéressant d'attirer l'attention du public."

De tout pour faire un monde

C'est ainsi qu'au cours des dernières semaines, il a été question à *Capital et travail* de la première entente collective entre le Syndicat de l'alimentation au détail de Montréal et l'Association des détaillants en alimentation du Québec, et de la création, par les Métallurgistes-unis d'Amérique, d'un système de bourses d'études pour les élèves du cours secondaire; que M. Fernand Martin, professeur au département de science économique de l'université de Montréal, a parlé de l'étude publiée par le Bureau de planification du ministère de la Jeunesse sur les besoins financiers de l'éducation au Québec, et que les déclarations du ministre des richesses naturelles sur le capital étranger, et celle du ministre provincial du Travail sur la nécessité d'une collaboration patronale-ouvrière pour une véritable planification industrielle, ont été commentées par les animateurs de l'émission.

L'actualité se divise par trois

Les auditeurs de *Capital et travail* ont également pu se renseigner sur les prévisions économiques pour 1964, sur la création du nouveau syndicat financier, sur la part qu'obtient le Québec des revenus d'Ottawa, sur les difficultés financières des commissions scolaires, etc. Il est question, à chaque émission, de trois sujets différents. Les deux premiers font l'objet d'une brève analyse présentée par l'animateur; le troisième est présenté sous forme de questions auxquelles répond un invité, spécialiste du sujet traité. L'animateur

prend ici la place de l'auditeur en demandant à son invité une définition claire et précise de la question étudiée et en commentant avec lui son utilité et ses conséquences.

A cause des renseignements qu'elle donne, de l'actualité dont elle s'inspire et de la fin qu'elle poursuit, l'émission *Capital et travail* peut apporter à ceux qui l'écoutent une meilleure compréhension du milieu dans lequel ils vivent et les éclairer sur le choix à faire et les décisions à prendre.

Marie JULIEN,
Société Radio-Canada



"...il est à nous grâce à

BANQUE DE MONTRÉAL

"MA BANQUE"
POUR 3 MILLIONS DE CANADIENS
B de M

Plan de Financement Familial

PRÊTS ÉCONOMIQUES COMPORTANT UNE ASSURANCE-VIE

AU CONGRES FTQ-1963

Un débat historique sur le séparatisme . . .



Bernard MARLEAU,
Syndicat canadien de
la fonction publique :

"Il ne faut pas oublier que notre véritable oppresseur, c'est l'impérialisme économique des Etats-Unis. Plutôt que de nous séparer, nous devons faire l'union des deux nations de notre pays contre l'emprise américaine sur notre économie."



Jean-Roger CINQ-MARS,
Fraternité canadienne
des cheminots :

"Je suis opposé à une condamnation du séparatisme. S'il y a actuellement une renaissance de la langue française, c'est dû, aux trois-quarts, aux séparatistes. Le droit à la sécession, pour le Québec, se compare au droit de grève pour les ouvriers. Et il n'est pas vrai que les capitaux étrangers fuiront le Québec s'il y a encore des profits à y faire."



Henri GAGNON,
Fraternité internationale
des électriciens :

"Je crois qu'on peut négocier avec les Canadiens anglais. Le séparatisme, c'est la propriété des petits hommes d'affaires canadiens-français. Nous, nous savons que nous devons les gains que nous avons faits à l'alliance des travailleurs de langue française et de langue anglaise. Nous avons des sentiments nationaux, bien sûr, mais nous avons aussi des intérêts économiques."



André ASSELIN,
Syndicat canadien de
la fonction publique :

"Je ne suis pas d'accord avec une condamnation du séparatisme. Vous l'avez déjà condamné, il y a deux ans, sans en faire un examen sérieux. Depuis lors, pas un seul économiste n'a condamné le séparatisme. Le séparatisme, c'est une arme, comme la grève, on ne peut pas le condamner en soi."



Louis LABERGE,
Association internationale
des machinistes :

"Le texte qu'on nous propose ne constitue pas une condamnation assez claire du séparatisme. Le séparatisme serait une catastrophe pour tous ceux qui sont obligés de gagner leur vie. Devant une catastrophe, on ne mesure pas ses mots. Le compromis qu'on nous propose peut devenir immoral. Les travailleurs ont le droit de savoir ce qui les attend dans l'éventualité de la sécession. Ça fait trop longtemps que nous donnons aux journaux l'impression que quelques têtes folles peuvent retourner tout le mouvement ouvrier à l'envers."



Romuald GAGNON,
Travailleurs-unis
du tabac :

"Je ne sais pas ce que c'est exactement le séparatisme, mais je suis contre le séparatisme qui est hostile à l'élément anglais. Par contre, je suis pour le séparatisme qui veut aider l'élément canadien-français, défendre notre langue. Parler de séparatisme, ça n'a pas nul aux Canadiens-français. A l'Imperial Tobacco, à Granby, on apprend à se connaître entre Anglais et Français."



PAR UN VOTE DE
500 CONTRE 10

et une "opposition totale et absolue"

En raison de l'intérêt que cela gardera encore longtemps pour la majorité de nos lecteurs syndicalistes, nous publions dans ces pages, avec un mois de retard attribuable à l'abondance de matière provoquée par le dernier congrès annuel de la FTQ, l'essentiel du débat sur le séparatisme, de même que le texte intégral de la résolution que les délégués ont adoptée à une majorité écrasante. Selon les observateurs, le vote aurait été d'environ 500 voix en faveur du document, contre un maximum d'une dizaine de voix. Le texte qui suit constituait une recommandation du Comité d'éducation et d'action politiques :

"ATTENDU que le Canada est formé de deux nations : la nation canadienne-française et la nation canadienne-anglaise ;

"ATTENDU que le caractère biculturel du Canada et la présence concentrée de l'une des deux nations à l'intérieur d'une province expliquent l'importance considérable qu'il faut accorder aux droits provinciaux, parce que la négation des droits de la province de Québec équivaudrait à une violation des droits nationaux et démocratiques des Canadiens français ;

"ATTENDU que l'autonomie provinciale a souvent été utilisée comme écran de fumée pour cacher l'aliénation croissante du peuple du Québec aux mains de capitalistes étrangers ;

"ATTENDU que la principale responsabilité des travailleurs est de vivre et de faire vivre leur famille convenablement de manière à assurer leur épanouissement économique et culturel ;

"ATTENDU que la sécession risquerait de provoquer une baisse du niveau de vie qui compromettrait gravement l'essor de la nation canadienne-française ;

"QU'IL SOIT RESOLU que la Fédération des travailleurs du Québec, reconnaissant la légitimité des griefs des Canadiens français, continuera de travailler avec acharnement à faire reconnaître les droits des Canadiens français et à assurer à la fois leur émancipation économique et leur épanouissement culturel ;

"QU'IL SOIT RESOLU que la Fédération des travailleurs du Québec considère encore la Confédération canadienne comme étant le cadre le plus propice à l'épanouissement de la nation canadienne-française en autant, bien entendu, que ladite Confédération soit réaménagée dans sa constitution et son fonctionnement ;

"QU'IL SOIT RESOLU que la Fédération mette tout en oeuvre pour revaloriser l'Etat provincial du Québec et lui faire donner enfin sa mesure dans les domaines relevant de sa juridiction : ressources naturelles, planification économique, éducation, santé, sécurité sociale, lois ouvrières, etc. ;

"QU'IL SOIT AUSSI RESOLU que la Fédération des travailleurs du Québec épaulé les efforts du gouvernement provincial en vue du renforcement de l'Etat du Québec par le rapatriement de certains pouvoirs et juridictions, particulièrement dans le domaine de la fiscalité ;

"QU'IL SOIT AUSSI RESOLU que la FTQ renouvelle et réaffirme son opposition totale et absolue au séparatisme ;

"QU'IL SOIT DE PLUS RESOLU que le congrès de la FTQ s'engage à revendiquer une révision de la Constitution canadienne prévoyant la reconnaissance du caractère bilingue du Canada et une définition claire des pouvoirs et juridictions des Etats provinciaux."



Charles-Henri TREMBLAY,
Syndicat canadien de
la fonction publique :

"Nous ne devons pas nous prononcer contre le séparatisme, car il a contribué au réveil de notre fierté nationale. C'est à cause de lui que nous avons actuellement une enquête sur le biculturalisme et qu'on commence à pratiquer le bilinguisme dans les magasins. Maintenant, on commence à tenir compte de nos revendications."



Jean GERIN-LAJOIE,
Métallurgistes-unis
d'Amérique :

"J'appuie totalement la résolution parce qu'elle est conforme aux attitudes passées de la FTQ, qui a toujours condamné le séparatisme. Et jamais personne n'a pu soupçonner le contraire. Ce n'est pas adopter une position de compromis que d'être contre le séparatisme et pour la reconnaissance des droits des Canadiens-français. C'est l'expression bien dosée d'un équilibre."



André THIBEAU,
Syndicat canadien de
la fonction publique :

"J'appuie la résolution, qui vient simplement clarifier celle que nous avons adoptée en 1961. Les travailleurs du Québec ne sont pas prêts à s'engager dans une aventure aussi grave que le séparatisme. Cependant, les Canadiens-français ont sûrement été lésés au sein de la Confédération. La résolution qui nous est soumise, est tout à fait conforme aux positions que nous avons prises depuis deux ans."



Théo GAGNE,
Métallurgistes-unis
d'Amérique :

"Je comprends les revendications sérieuses des Canadiens-français. J'ai travaillé pour des contremaîtres canadiens-anglais compétents et incompétents. Je n'ai pas peur du feu, mais j'ai peur des incendies. Le séparatisme a pris les allures d'une lutte de races. Croyant en la solidarité de tous les travailleurs, je pense qu'on devrait se servir des griefs actuels pour la lutte des classes. Je n'ai pas plus de respect pour certains patrons canadiens-français que pour John Murdoch."



Roméo MATHIEU,
Travailleurs-unis
des salaisons :

"Notre problème, c'est un problème économique et un problème d'éducation. En rejeter le blâme sur les Canadiens-anglais, c'est leurrer la population. Les mouvements patriotiques ont exploité les Canadiens-français pendant des générations. On n'entendait pas parler de séparatisme, sous Duplessis, alors que c'était nous, les syndicalistes, qui défendions les Canadiens-français. Ce ne sont pas les Anglais qui ont fait de nous des porteurs d'eau, mais ce sont des Canadiens-français qui luttent contre le bill 60. Avec le déblage qui s'opère depuis 1960, on n'a pas besoin du séparatisme."



Clermont NADEAU,
Métallurgistes-unis
d'Amérique :

"Les séparatistes font du racisme et négligent les Canadiens-français des autres provinces. Leurs slogans sont responsables de l'activité terroriste du FLQ. Plutôt que de recourir aux bombes, refrançons. Rappelons-nous que les deux groupes nationaux s'aident dans les grèves comme dans les guerres. Et l'on parle déjà d'un gouvernement universel. Je suis un Québécois au Québec et un Canadien au Canada."

1963, une année d'expansion à la FTQ: 52 nouveaux affiliés, 5,388 membres

MONTREAL — La Fédération des travailleurs du Québec, qui connaît actuellement sa révolution tranquille, a accusé une expansion considérable au cours de l'année dernière, alors qu'elle a fait l'acquisition de 52 nouveaux affiliés représentant 5,388 membres. Les champions dans cette course à l'affiliation sont incontestablement les Métallurgistes-unis d'Amérique, avec 17 succursales, suivis des Travailleurs-unis des brasseries et des Ouvriers-unis des textiles, avec six, de l'Association internationale des machinistes et de l'Union des ouvriers du textile d'Amérique, avec trois chacune.

Cependant, du point de vue du nombre des cotisants apportés d'un seul coup à la FTQ, ce sont les Travailleurs-unis de l'automobile qui finissent l'année en tête du peloton, avec 925 membres appartenant à la même unité. Ils sont suivis de l'UOTA, avec une succursale de 457 cotisants, des Coupeurs de viande et des bouchers, avec 440 membres, et des Briqueteurs, maçons et plâtriers, avec 400.

Nous publions la liste complète de ces nouvelles affiliations:

Syndicat	Succ.	Endroit	membres
Trav. de l'automobile	510	Montréal	925
Trav. des brasseries	309	Montréal	24
"	310	St-Romuald	20
"	323	St-Jean	35
"	346	Lachute	15
"	347	Chicoutimi	11
"	373	Sherbrooke	20
Briqueteurs, maçons	4	Montréal	400
Techniciens de la radio	68	Chicoutimi	30
Travailleurs-chimie	714	Buckingham	40
Trav. de l'électricité	578	Drummondville	7
Pompiers	1378	St-Laurent	15
Machinistes	1148	L'Assomption	310
"	1758	Montréal	125
"	2146	Montréal	301
Bouchers	54	Montréal	440
Employés de bureau	389	La Tuque	57
Ind. pétr.-chim.	9-711	Montréal	45
Salaisons	755	Montréal	15
"	766	Châteauguay	209
Plombiers	804	Sorel	50
Tram et autobus	591	Hull	125
Commis de détail	930	Azilda	20
Métallos	4795	Malartic	60
"	4826	Malartic	70
"	4900	Montréal	151
"	5240	Montréal	27
"	5721	St-Ours	17
"	5922	Malartic	60
"	5931	Montréal	22
"	5964	Perron	40
"	5990	Montréal	35
"	6025	V. St-Pierre	50
"	6167	Malartic	20
"	6248	Ste-Thérèse	14
"	6251	Ste-Catherine	25
"	6314	Montréal	20
"	6315	Marieville	24
"	6319	Sorel	170
"	6349	Malartic	12
Ouvriers-unis text.	378	Lac à la Tortue	15
"	379	Trois-Rivières	10
"	380	Iberville	70
"	381	St-Jean	40
"	384	Lachute	20
"	385	Shawinigan-sud	15
Union ouvriers text.	1571	Berthierville	102
"	1576	Acton Vale	457
"	1578	Victoriaville	44
Trav.-unis du bois	2-287	Fort Coulonge	230
Frat. cheminots	511	Montréal	300
Synd. fonct. publique	322	Rigaud	29



LOIN DE NOUS LA PENSEE que les travailleurs sont exempts de tout péché, mais en ce qui a trait à la tolérance raciale et au sens de la fraternité humaine, ils n'ont pas de leçons à recevoir des autres classes de la société. On vient d'en avoir un autre exemple à l'occasion de l'élection du confrère Charles Phillips, un Noir, au poste d'agent d'affaires de la loge 712, de l'Association internationale des machinistes, à la Canadair. Déjà président de son syndicat, bilingue et bachelier ès-arts de Sir-George-Williams (cours du soir), le confrère Phillips a battu le confrère Aldo Caluori, auquel il faisait opposition pour la 5e fois. Le second poste d'agent d'affaires est toujours occupé par le confrère Robert Lavoie, réélu.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Situation au 30 novembre 1963

PASSIF

Envers le public:

Dépôts	\$844,730,099
Divers	4,688,086
	<u>\$849,418,185</u>

Envers les actionnaires:

Capital, réserve et profits inaffectés	56,365,140
	<u>\$905,783,325</u>

ACTIF

Disponibilités de caisse	\$127,451,127
Valeurs de gouvernements canadiens (dûment amorties) et autres obligations et actions, ne dépassant pas le cours actuel	242,271,956
Prêts commerciaux et autres avances (déduction faite des provisions pour pertes éventuelles)	520,710,807
Immeubles sociaux et divers (déduction faite des amortissements)	15,349,435
	<u>\$905,783,325</u>

COMPTE PROFITS ET PERTES

Profits nets de l'exercice finissant le 30 novembre 1963, déduction faite du versement au Fonds de pension du personnel, de l'amortissement des immeubles sociaux, de la provision pour l'impôt sur le revenu et des affectations aux réserves latentes à même lesquelles il a été pleinement pourvu aux créances mauvaises et douteuses et aux moins-values du portefeuille	\$ 3,705,256
Dividendes	2,648,608
Report à nouveau	\$ 1,056,648
Solde du compte Profits et Pertes au 30 novembre 1962	209,795
	<u>\$ 1,266,443</u>
Porté au Fonds de réserve	800,000
Solde du compte Profits et Pertes au 30 novembre 1963	\$ 466,443
Provision pour l'impôt sur le revenu \$4,285,000	

FONDS DE RÉSERVE

Solde au 30 novembre 1962	\$ 36,000,000
Prime d'émission	7,120,719
Transport du compte Profits et Pertes	800,000
Solde au 30 novembre 1963	<u>\$ 43,920,719</u>

Le vice-président,
I. M. DESSUREAULT

Le gérant général,
LOUIS HÉBERT



Les étudiants de l'université proclament:

"Nous l'avons obtenue, l'étiquette syndicale"

MONTREAL — Les étudiants de l'université de Montréal ont des principes et, se considérant comme des syndiqués, ils ne s'épargnent aucune peine pour se conformer aux exigences du syndicalisme. C'est pourquoi leur journal, LE QUARTIER LATIN, est tout fier d'annoncer, en première page, qu'il pourra enfin, après quelques années de délinquance involontaire, afficher l'étiquette no 109 du Conseil des métiers alliés de l'imprimerie.

Il est à remarquer qu'il s'agit de la même étiquette que celle que porte Le Monde ouvrier. Nous sommes donc heureux de nous faire imprimer sous le même toit que nos confrères étudiants. Nous reproduisons ici le texte de cette profession de foi syndicaliste du Quartier latin:

La faute à Pierre Desmarais "Depuis notre départ de l'imprimerie de La Patrie, nous n'avons plus porté d'étiquette syndicale. Nous avons suivi le dévoué M. Cholette chez Pierre Desmarais. Mais Pierre Desmarais ne pouvait nous offrir l'étiquette syndicale pour la bonne raison que ses employés ne sont pas syndiqués.

"Puis nous avons passé deux ans à l'imprimerie Poirier & Bessette, croyant que nous l'obtiendrions, cette étiquette. Mais là encore, ce fut peine perdue. On nous la promettait toujours 'pour la semaine prochaine'. Mais la 'semaine prochaine' passait toujours sans changement. Poirier & Bessette a fermé ses portes. Nous nous sommes retrouvés dans la rue.

Une étiquette garantie "Cette fois-ci, cependant, nous nous sommes juré de l'obtenir, cette 'maudite' étiquette. Nous avons simplement refusé de considérer les soumissions ou les offres de contrat qui ne nous la garantiraient

Banditisme

SAINT-JEROME — La direction de la compagnie National Heel Ltd., de Saint-Jérôme, n'a pas hésité à faire appel à une cinquantaine de fiers-à-bras professionnels et à se livrer elle-même au pillage de son usine, dans une tentative de briser la grève d'une centaine de membres de l'Union des ouvriers du textile d'Amérique.

L'employeur s'est servi de ses assommeurs à gage pour séquestrer les six piqueteurs de faction la nuit et compléter le déménagement, à son nouvel atelier de Montréal, de son équipement léger. C'est une première tentative de piller ainsi l'usine de Saint-Jérôme qui a provoqué le déclenchement de la grève le 6 janvier dernier.

pas. Et nous avons trouvé. Notre imprimeur, Michel Provost, ex-cynique et co-auteur de la célèbre ballade 'Frères du Sacré-Coeur' devait désormais nous 'la' fournir sur commande.

"Contrairement aux contrats passés, celui-ci spécifie: 'Le Quartier Latin se réserve le droit d'annuler ce contrat dans toutes et chacune de ses clauses si Michel Provost ne peut fournir l'étiquette syndicale sur ses publications.'

"Il était temps que le Quartier Latin, journal de l'A.G.E.-U.M., syndicat étudiant, soit imprimé par des ouvriers syndiqués."

Bosses Hire Goons In Heel Co. Strike

ST. JEROME — A wave of public resentment is rising against National Heel Ltd. here because it is resorting to any and all tactics to smash a strike by members of the Textile Workers Union of America. Management had no hesitation about calling in a half-hundred strong-arm specialists to plunder its own factory.

The bosses used hired thugs to sequester six night-shift picketers while the transfer of light machinery to the firm's new plant in Montreal was completed. The strike by some 100 persons was touched off January 6 by a similar attempt to pillage the premises.

The strikers generally blame Marc Tétreault, one of the

firm's three main shareholders, for these anti-union devices that belong to another era. Tétreault has made himself so unpopular in the Laurentian area that even municipal authorities — owners of the building in which the shoe heels are produced — have swung completely to the strikers' cause.

Tétreault is already known for anti-union cunning that thwarted organization of his other factories, Diva Shoe and Lucerne Footwear. When, after an intensive recruiting drive, the TWUA succeeded in wresting bargaining rights from a shop union at Lucerne, Tétreault was pleased to work out a formula by which the company vanished judicially.

At last report the union, with the support of the people of St. Jerome, was continuing its struggle to bring the fly-by-night operator to his senses.

University Students Point with Pride

U. of M. Campus Paper Displays Union Label

MONTREAL — The students at the University of Montreal are people with principles. Since they regard themselves as unionized, they spare no effort to abide by trade union requisites.

Hence their newspaper *Le Quartier latin* (The Latin Quarter) proudly reports in a front page story that it finally will carry Union Label No. 109 of the Allied Printing Trades Council. The achievement comes after some years of unintended delinquency.

It will be noted that this is the same union label *The Labour World* carries. Conse-

quently we are happy to have our printing done under the same roof as the students. Following is the text of *Le Quartier latin's* declaration of trade union faith:

Fault of Pierre Desmarais

"Following our departure from *La Patrie's* printing plant we no longer carried the union label. We followed the devoted Mr. Cholette to Pierre Desmarais'. But Pierre Desmarais was unable to offer us the union label for the simple reason that his employees are not unionized.

"We then spent two years at the Poirier & Bessette printing house, figuring that we'd get that label. But once again it was in vain. We were repeatedly promised it for next week but next week never came. Poirier & Bessette closed its doors. We were out in the street."

Label is Contract Clause

"This time however we vowed that we were going to get that 'darned' label. We simply refused to consider any tenders or contract offers that didn't guarantee it. And what we sought we found. Our printer, Michel Provost — one-time-cynic and co-author of the celebrated ballad "*Freres du Sacre-Coeur*" (Brothers of the Sacred Heart) — was henceforth to supply it on demand.

"Unlike previous contracts, this one specifies that *Le Quartier latin* reserves the right to cancel each and every contract clause if Michel Provost cannot provide the union label for his publications'.

"It was about time *Le Quartier latin*, the A.G.E.U.M. (students' union) paper, was printed by unionized workers."



"We needed it *now*, the bank said yes, so..."

Many a household purchase like this starts with a bank loan. People find that the simple, natural thing to do is to borrow where they save — at the local bank. In fact the chartered banks are the largest single source of consumer credit loans, both in number and value.

Through the years the chartered banks have made it increasingly easy for people to borrow, at reasonable rates, for almost any worthwhile purpose: the

purchase of a car...a new home heating system...a son's or daughter's education...a family vacation...

Three out of four bank loans are to individuals for their personal credit needs. And the total amount of such loans has almost doubled in the past five years...further evidence of the way bank customers are relying more and more on their local branches for borrowing as well as for all other financial services.

THE CHARTERED BANKS SERVING YOUR COMMUNITY
through full-range banking responsive to growing, changing needs



gold — Talking is silver — Silence is gold — Talking



Brother Jean GERIN-LAJOIE, regional supervisor of the United Steelworkers of America.

The New (?) Labour Code

Brother Jean Gerin-Lajoie, regional supervisor of the United Steelworkers of America, says the partial project for a Labour Code submitted to the Legislative Assembly implies that nothing was said or done at the Industrial Relations Committee last year about Bill 54.

He told *La Presse* during an exclusive interview at Quebec: "The Bill is back and remains unchanged, save for certain minor details and those sections which are referred to the Public Service Committee."

He said however that he was pleased about one of the things that remained unchanged. This is the union security clause.

Earlier, Brother Gerin-Lajoie described as "incomprehensible and disquieting" the appointment of J. L. C. Pilon to the Labour Department conciliation service. He recalled the official's anti-union sentiments when he was industrial relations manager for Ingersoll-Rand at Sherbrooke.

Referring to current negotiations at Atlas Steel, he noted that these were the first involving wages in a Quebec steel mill and indicated that they were being conducted with an eye to the creation of a Quebec steel industry complex. "The Steelworkers at Atlas Steel," he said, "are well aware of their responsibilities in the face of this new problem. They are particularly conscious of them in that, like the rest of the province's population, they want to learn what the Quebec Government's plans are."

Prospects of Quebec Secession

Brother Robert Bouchard of the United Steelworkers of America has told the Toronto Labour Council that Quebec may eventually secede from Confederation. According to a Canadian Press despatch, he gave as the reason the predominance of the English-Canadian element in the Federal Parliament.

"Let Quebec be granted all the prerogatives it justly



Brother Robert BOUCHARD, of the United Steelworkers of America.

claims," he said, "and we in Quebec will be disposed to negotiate. Our conception of Canada is that of a federation of two nations; we do not believe that unity can be established by regarding Canada as a single entity."

Brother Bouchard said during his talk that certain elements of the separatist movement were reactionary. One ardent separatist, he recounted, even threatened to outlaw trade unions and to put him (Bouchard) to death if his movement ever took office.



Brother Armand JOLICOEUR, of the Building Service International Union.

No Connivance with Religious Order

Brother Armand Jolicoeur, a representative of the International Union of Building Service Employees, has denied there was connivance between the Sisters of Providence and his organization to gain bargaining rights for employees of the Mother House in Cartierville. The charge had been made by a spokesman for the CNTU.

"The fact that we have contacts," said Brother Jolicoeur, "does not imply connivance with the religious order."

"If the CNTU were to recall its own beginnings it wouldn't be so anxious to talk about connivance."

Job Discrimination

Brother Gérard Rancourt, administrative secretary of the Montreal Labour Council, was invited to Radio-Canada's TV program "Aujourd'hui" (Today) to comment on the proposed Quebec law prohibiting racial and religious discrimination at work.

Brother Rancourt scoffed at Premier Lesage's claims that such a law would make Quebec one of the most advanced States in this sphere. He reminded the Premier that there are similar laws at the federal level and in a half-dozen other Canadian provinces.

The Labour Council spokesman suggested the Lesage Government look to the Ontario law for inspiration when drafting its own act.

Juicy Quotes

The Irving Oil Company Strike

Brother Fernand Daoust of the International Oil, Chemical and Atomic Workers Union was called upon to take several public stands during the turbulent Irving Oil Company strike that started in New Brunswick and spread into Quebec.

He recently denounced the agreement reached between the affiliated Domestic Petroleum and a group of its employees. He described it as the "most pitiful chapter in the

domain of labour-management relations."

Brother Daoust at one point charged the National Employment Service with meddling in the dispute by supplying labour to Irving Oil. He added, however, that the law itself is badly written and creates strikebreakers.

Brother Daoust denied throughout the dispute that his union took any part in the acts of violence that marred the strike.



Brother Fernand DAOUST, of the Oil, Chemical and Atomic Workers International Union.

Of The Month

Trade Unions and Separatism

Brother Fernand Boudreau of the International Union of Building Service Employees recently discussed the trade union attitude towards separatism. He was being interviewed by Miss Lysiane Gagnon of the newspaper "L'Indépendance."

"Why are trade union leaders opposed to Quebec independence?" he was asked.

"Those people are already committed. They will never take any risks. The movement must start below. Moreover, have the unions really found themselves? I don't believe so. As long as Quebec is at the mercy of Ottawa and Washington the unions — which mostly are affiliates of big American centrals — won't act according to the interests of Quebec workers but according to the interests of the

'mother house', which is English-Canadian or American!

"However, I have confidence. The Quebec worker will soon realize that he is colonized and that he has no say in any of the big decisions that govern the future of Quebec."

Two Encyclicals Flouted

Brother Pierre Valois, a representative of the Canadian Union of Public Employees, has charged authorities of l'Hôpital de la Méricorde in Haileybury, Ont., with contravening the spirit of two encyclicals by dismissing four employees for union activity.



Brother Gérard RANCOURT, executive secretary of the Montreal Labour Council.

The Dean
of Canadian
Labour
Papers

THE LABOUR WORLD

Founded by
Gustave
Francq,
in 1916

Published in order to promote the legislative reforms needed for the protection of the Quebec working class and for the betterment of its lot.

Official organ of the
QUEBEC FEDERATION OF LABOUR

Executive Committee:

Roger PROVOST, president; Louis LABERGE, Jean GERIN-LAJOIE, vice presidents; Andre THIBAudeau, secretary; René RONDOU, treasurer.

Director: Roger PROVOST; Editor: Noël PERUSSE.

Address all correspondence to:

1327 St. Joseph Blvd. East, Montreal 34 — Tel. LAfontaine 7-1218
Printed by Radio-TV Printing, 8430 Casgrain Street, DU. 7-6218

109

EDITORIAL

Credit Unions

For some time now there has been a campaign underway in Quebec against credit. It is cloaked as a drive against finance companies and implicates the very principle of instalment buying. The propaganda implies that to buy on credit has become immoral; that for the workingman the supreme virtue is to live within his means, regardless of how modest they may be.

The idea seems to be that if a person is destined to earn small potatoes in this world he cuts himself off from the automobiles, the television set and the rest. These things are reserved for the rich. Is credit immoral?

In our view, credit is somewhat like that other matter that is being debated in our society: the provincial lottery.

Those who oppose the lottery might have principle on their side, were it not that the gambling instinct is rooted so deeply in the heart of man. Where is the man who has never gambled — and for the most part illegally — on a hockey game, a horserace, at cards, or on the Irish sweepstakes? If he exists, he is the exception that proves the rule.

It therefore becomes puritanical and hypocritical to imagine that gambling doesn't exist, or that it will vanish merely because of rejection of the public lottery notion that would allow man to legally express a basic desire — and allow society to benefit by increasing social security.

In the same way, the adversaries of credit would have cause to combat it if everyone had the means to buy everything for cash; and if everyone, despite advertising and social pressures of all kinds, had the necessary strength of character to live within his income. But to what worker's family can we peddle the notion that it — unlike all others — has no right to a TV set bringing inexpensive entertainment and popular education simply because it lacks the necessary cash in hand?

Thus it becomes puritanism to deny any extras to the poor, to try and prevent workers from reasonably mortgaging their future so that they may obtain useful and durable things. It is hypocrisy to deny that credit has always existed, or to deny that flatly condemning it means only to encourage usury.

What the puritanical opponents of credit overlook all too often is that the worker of 1964 does not believe he was born to accept small potatoes. He has been conditioned by advertising and by the trend of North American life, and will not readily forego — for lack of ready cash — the things he regards as necessities. He would rather go to the loan shark, where he runs a good chance of getting his neck in a sling.

Does this mean that we are fatalistic and resigned to seeing our members head for the slaughterhouses of the money-lenders? No, but we believe that here is a problem requiring realistic solutions. In our view it is unrealistic to try and convince people to cease buying on credit. Therefore the only realistic answer is to provide them with sources of low-cost credit!

Do such sources exist? They are the savings and credit unions that numerous Quebec workers have already dealt with.

As part of its courses to train welfare counsellors, the QFL has undertaken to acquaint its members with the benefits of these cooperative funds, which can snatch small wage-earners from the claws of the Shylocks. These funds not only foster thrift but provide credit for those needing it, and at rates twice to four times less than charged by the finance companies.

The cooperative savings and loan formula is steadily growing within our movement. We regard it as a natural parallel to trade unionism.

To settle for preaching against credit is flinging words to the wind. To provide workers with credit at modest carrying-charges is to act realistically. We're for it.

In Brief To Porter Commission

The CLC Defines Its Policy On Taxation

OTTAWA — In a brief submitted to the Royal Commission on Taxation, the Canadian Labour Congress has defined its basic policy on taxation, from the point of view of social justice and economic planning. CLC secretary-treasurer Donald McDonald also asked for a better understanding of co-operatives, which are the prime target of private enterprise in the course of this inquiry. Brother McDonald summarized the CLC fiscal policy as follows:

1) Whenever possible and practicable, the incidence of taxation should be based on ability to pay.

2) The personal income tax, because of its capacity for progressiveness, can best be adapted to comply with this principle.

3) The tax system should be used to bring about a more equitable redistribution of the nation's income. Again, this can be achieved through a progressive personal income tax, by taxing lower incomes much less than higher incomes, to finance general social benefits.

4) The tax system, used as a fiscal instrument, can play an important role in regulating the nation's economy. If full employment and adequate growth rates are to be attained and maintained, the tax system must play an important role.

A Soak-The-Poor Fiscal Policy

The Congress believes that the present 20 per cent tax credit on dividend income is excessive, and serves to make the Income tax more regressive than it needs to be. A 10 per cent rate, which it stood at prior to 1953, would seem to be a more equitable arrangement.

In the view of the Congress the recent increase in the old age security tax has only worsened what was already a bad situation. The current 4 per cent tax on only the first \$3,000 taxable income is the most regressive feature of our entire tax structure. It means that a person with \$3,000 taxable income pays the same old age security tax as another with a taxable income of \$6,000, or \$10,000, or \$25,000 and so on.

Of Taxes And Profits

The CLC's brief further says that if the present corporate tax rates had the adverse effect on profits that some proclaim, then one would logically have expected the position of profits to have deteriorated. This, however, has not been the cause at all. Last year the volume of profit was the largest ever, and most of the forecasts are that profits will be even higher in 1964.

"We are not averse, however, to the use of tax incentive programs to encourage industry to locate in economically depressed regions. On the contrary, if tax incentives are effective in inducing industry to go to such areas, we believe that they should be positively employed.

Of Co-operation And Planning

"We are concerned about accusations from certain quarters that co-operatives are not paying their 'fair share' of taxation. We believe these accusations to be unjustified. There seems to be a good deal of misunderstanding about the nature and purpose of co-operatives, and we hope that your inquiry will help to clear up such misunderstanding.

"We think that a case can be made for providing the federal government with carefully defined discretionary power to use the income tax more effectively for fiscal purposes. At the present time tax rates can be altered only by a Parliamentary amendment to the Income Tax Act. Unfortunately, this may result in a slow and cumbersome use of fiscal policy when economic conditions warrant swifter action. Parliament is not always in session and may be away at precisely the time that the economy needs the kind of stimulus that reduction in certain income tax rates may be able to give it. It seems to us that the federal government should thus be enabled, without waiting for parliamentary action, to vary tax rates within a narrow specified range of several percentage points.

For A Progressive Sales Tax

"We believe that one of the most important things which your Commission can do is to have a study made to see how the sales tax can be better related to the principle of ability to pay. This will not be possible so long as the sales tax continues to be based on a flat rate. We should be most interested if the Commission investigated the possibilities of



CLC secretary-treasurer Donald McDonald defining labour's policy on taxation before the Porter Commission.

replacing the flat rate with variable rates, which would take into consideration inequalities in the buying ability of consumers."



WANT TO SWEEP
DEBTS CLEAN?

PAY 'EM ALL OFF WITH ONE
LOW-COST, LIFE-INSURED

SCOTIA
PLAN
LOAN

THE BANK OF
NOVA SCOTIA



PHOTOGRAPHE SYNDICAL
DEPUIS 1945

FEDERAL PHOTOS
1405, MACKAY — VI. 2-2836

Guy Merrill DESAULNIERS

AVOCAT — BARRISTER

2228 est, rue Sherbrooke

Tél.: LA. 6-5571 - 72 - 73

After The QFL Brief

The New Pension Fund: How, What Will It Be?

QUEBEC — The spirit of the pension fund proposal to be presented to the current session seemingly is in line with suggestions in the QFL's brief to Labour Minister Carrier Fortin. Premier Lesage has in effect told the House that the measure is primarily a social one, and that consequently a system of integral accumulation is not involved. This concurs with QFL views.

The executive of our union central, headed by President Roger Provost and accompanied by Professor Nicolas Zay of the University of Montreal, submitted a brief which called for relatively high portable pensions: pensions that would be possible only under a financial set-up combining pay-as-you-go and capitalization. This attempt to conciliate the social security aspect of the fund with the economic features of an investment capital build-up led to some unfortunate interpretations.

First: Adequate Pensions

That was why, in a clarification that failed to receive the publicity anticipated, President Provost deplored any inference from the brief that Quebec workers were giving insufficient thought to the fund's role in the economic growth and economic emancipation of Quebec. President Provost said, however, it should be considered quite normal for trade unionism, whose chief mission is the protection of workmen, salaried persons and the economically weak, to be more concerned with the social security merits of an old age pension scheme than the question of investments.

Brother Provost said he wished to stress two important points in the brief.

"First we have in mind a mixed system of pay-as-you-go and capitalization; and it is obvious that, in the measure that it is created, capital should serve for the realization of an investment policy aimed at making us masters in our own house. Furthermore, the QFL ascribes to the State fund the obligation to compete with private enterprise in the sphere of optional supplementary plans, which in reality constitute the main source of investment capital."

Second: Creation of Capital

The desire of Quebec workers, President Provost said, is that once pensions providing all

with a decent standard of living have been assured — certainly a legitimate target for a trade union to aim at — the State attend to maximum channeling of wage-earners' voluntary savings.

Brother Provost noted that the QFL had already spoken out in favour of nationalization of the private insurance companies, a move that should provide the provincial State with all the capital necessary for economic planning and economic liberation of the people of Quebec.

A Federation Unlike Others

In the same statement to the press, the QFL leader confirmed the existence of an understanding between our central and the Canadian Labour Congress regarding our autonomist stand in the matter of the pension fund. President Provost had in fact just received a letter from CLC President Claude Jodoin acknowledging that Quebec workers sought a provincial fund; whereas those in other provinces were asked by the CLC to strive for a federal fund.

Brother Jodoin voiced the hope that an agreement would nevertheless provide for inter-provincial portability of pensions. Brother Provost recalled that our brief specifically suggested the Quebec Government should work out reciprocal agreements with the other provinces or the federal government. But the QFL president also expressed his wish that the CLC and the other provincial labour federations also ask their respective governments to initiate talks with Quebec on the portability problem.

Provincial Autonomy Without Pain

"Obviously," the QFL chief said, "we are not implying that the workers foot the bill for having provincial rights respected; but we believe that with a minimum of mutual goodwill it is nearly always possible to conciliate national aspirations with economic and social requisites."



49th Year — No. 1

JANUARY 1964

MONTREAL

Pensions ★ Pensions ★ Pensions ★ Pensions ★ Pensions

WHAT THE QFL WANTS

A public, universal and contributory fund

In its brief to Labour Minister Carrier Fortin the QFL calls for a pension fund conforming with the three principles cited by the Lesage Government itself in the Speech from the Throne: "a public, universal and contributory retirement fund." In other words, we want a State fund assuring old age security for the greatest possible number of citizens, and financed by the contributions of the beneficiaries and — in the case of salaried workers — the employers.

Two-plus-two-make-four contribution

In the case of salaried persons, the brief proposes a contribution of 2 per cent of salary, with the employer to be assessed an equal amount. Self-employed persons would pay the full 4 per cent themselves.

Pensions adequate for retirement

The QFL desires above all the payment of pensions providing a decent standard of living for retired workers. It proposes that these pensions be based both on the average income during the best 15 years of work, and on the number of years of contribution to the fund. Thus the fund would pay, as of age 65, pensions ranging from \$20 per month where annual income has been less than \$500, up to \$420 for income of \$10,000, in addition to a uniform monthly pension of \$75 for everyone. The least-paid workers therefore would be assured of a monthly pension of \$95.

Retirement possible from age 62

The normal retirement age would be 65 years, but a worker would be enabled to retire at 62. However, the amount of pension would be reduced for those retiring before 65, and increased for those retiring after that age. There would be no increase in pension for those working beyond age 70.

Protection of dependents

The QFL brief does not overlook dependents, who frequently are left to their own devices following the death of the pensioner. The brief calls for payment of allowances to the mate, children or adopted children under 18 years of age, and to parents 65 years of age or more who were supported by the insured. Thus the widow or widower, as the case might be, would have the right to 50 per cent

of the pension, plus 15 per cent for each dependent. Orphaned children would be entitled to 30 per cent up to the age of 18. These various allowances however should not total more than 80 per cent of the pension of the insured.

Safeguard of purchasing power

The QFL seeks protection of the real value of pensions; that is the beneficiaries' purchasing power. Otherwise, mild inflation could nullify the pensions in 30 to 40 years. We want not only a pension adjusted to the fluctuation in price of consumer goods, but also to the wage-rise index in the manufacturing industry. In this way the pensioners would be assured not only of stable income but of sharing in the economic progress about them.

Para-state autonomous plan

The QFL recommends in its brief that administration of the fund be entrusted to an autonomous, para-state body, under the control of the provincial government. The proposed administrative council would comprise 15 members, among them five chosen by the trade union movement as representative of the majority of the insured. An arbitration board should be created to settle equitably any conflicts arising between the fund and its participants.

Inter-provincial portability

Our trade union central suggests that the provincial government undertake, without delay, talks with the appropriate government authorities to assure the portability of acquired pension rights from province to province. The QFL wants the portability to apply to private old age pension plans as well as public plans.

A complete security system

The QFL advocates an all-round old age security system comprising, in addition to the pension fund as such, three other well-integrated mechanisms. First there would be the universal basic plan assuring all, from age 65, the vital minimum now fixed at \$75. To the universal and compulsory retirement fund would be added supplementary and optional old age insurance for those able to afford more protection. Finally, there would be a palliative assistance system for those with access to none of the other mechanisms, or for whom the benefits are inadequate.

On Next Page:—

C.L.C. Policy On Taxation